



Carte de sejour de commercant

Par **Sarah33000**, le **17/01/2011** à **16:19**

Bonjour ,rnrnJe suis marocaine, je suis rentré en France depuis le 03 mars 2000 à l'âge de 11 ans avec ma famille (mon beau-père , ma mere, mon frère et ma soeur) ma mère est venue en mission diplomatique comme enseignante attachée au consulat marocain de bordeaux et au même temps avec l'inspection académique .J'ai eu un visa et puis j'ai obtenu une carte MAE de 2 ans renouvelable des affaire étrangère, j'ai suivi un parcours scolaire jusqu'est en 2007,que j'ai décidé de les faire par le Cned,ensuite en décembre 2009 j'ai décidé de montée ma propre activité commerciale ,je me suis inscrite autant qu'autoentrepreneur début activité en 01.01.2010. En mois de mai 2010 j'ai atteint l'âge de 21 ans donc j'avais plus droit à la carte MAE, j'ai déposé en aout un dossier auprès de la préfecture,une demande de carte de résident ,ils m'ont répondu par la phrase suivante :rn rn(vous ne justifiez pas de 5 ans années de sejour régulier et ininterrompu en France sous couvert d'un titre ce séjour mentionné dans l'article L.314-8 du code de l'entrée et du Séjour des Étrangers et du droit d'Asile. c'est pourquoi,afin d'examiner votre demande d'autorisation pour exercer une activité commerciale,vous voulez bien se présenter à mon guichet.)rnrnJe voudrais savoir concernant mon droit juridique rnaurai-je le droit d'obtenir une carte commerçante avec mon statut autoentrepreneur ou la carte vie privé vie familiale ? , sachant que mon frère a obtenue la nationalité française , ma soeur a sa carte de vie privée et vie familiale , qu'ils ont eu la même carte que moi à leur venue en France et ma mère a sa carte également et reside d'une manière définitif en France .J'ai plus de lien au Maroc le seul lien que j'avais au Maroc été mon père aujourd'hui decédé .Aujourd'hui j'ai obtenue un recipissé pour ma demande en cour qui va expiré le 2 février .Je vous remercie de prendre compte de ma demande